

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 15 juin 2010

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 15 juin 2010, 17h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Louis Quevillon
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Serge Riendeau
Siège numéro 5 :	Richard Boyer
Siège numéro 6 :	Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présente :

La greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17h30 par monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

1. Moment de réflexion

Monsieur le Maire Georges Dinel invite les gens présents à prendre quelques instants pour faire une réflexion personnelle.

Le Conseil municipal, conformément aux articles 323 et suivants de la Loi sur les cités et villes, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du Conseil municipal. Tous les membres du Conseil municipal ont signé, le 1^{er} juin 2010, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

GESTION ET ADMINISTRATION

2. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de juillet à octobre 2010
3. Adoption du règlement d'emprunt numéro 154-2010, au montant de 4 928 000\$, pour effectuer des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 000\$ à ces fins
4. Autorisation à signer le protocole d'entente avec le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)* relativement au programme de subvention des infrastructures « *PRECO* » - Autorisation et mandat de signature
5. Adoption du règlement d'emprunt numéro 155-2010, au montant de 312 200\$, pour l'acquisition d'une pelle sur roues
6. Acceptation des termes du contrat à être signé concernant l'aménagement d'un casse-croûte / dépanneur au camping municipal – Intervention de la Ville en cas de dissolution de la *Société récréo-touristique Brownsburg-Chatham* – Autorisation et mandat de signatures
7. Mandat pour services professionnels à une firme d'évaluateurs dans le dossier d'expropriation de madame Dagenais – Autorisation de procéder

URBANISME / ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Demande de dérogation mineure 2010-007 – 335, rue McMaster – Monsieur François Lalonde
9. Demande de dérogation mineure 2010-008 – 5, chemin Sinclair – Monsieur Richard Savaria
10. Recommandation d'une démarche d'amendement au Règlement de zonage afin de permettre l'usage de garage de réparation de voiture et atelier de débosselage dans la zone résidentielle « Ra-155-1 » (monsieur Raymond Lafleur)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 11.** Recommandation d'une démarche d'amendement au Règlement de zonage afin de permettre l'usage de cabane à sucre de nature commerciale dans la zone agricole « Ag-168 » (madame Line Portelance et monsieur Christian Charlebois)

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

- 12.** Mandat pour services professionnels dans le cadre de la réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur la rue Saint-Joseph – Autorisation de procéder et octroi de mandat
- 13.** Mandat pour services professionnels dans le cadre de la réhabilitation des conduites d'eau potable sur la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue Woodbine) – Autorisation de procéder et octroi de mandat
- 14.** Mandat pour services professionnels dans le cadre de la réhabilitation des conduites d'eau potable sur la rue des Érables sud (de la rue Saint-Joseph vers la montée La Branche) – Autorisation de procéder et octroi de mandat
- 15.** Mandat pour services professionnels dans le cadre de la réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur la rue Saint-Louis (de la rue Principale à la rue Lynda Morin) et sur la rue Lynda Morin (de la rue Saint-Louis au ruisseau) – Autorisation de procéder et octroi de mandat
- 16.** Mandat pour services professionnels dans le cadre de la réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) – Autorisation de procéder et octroi de mandat
- 17.** Mandat pour services professionnels dans le cadre de la réhabilitation des conduites d'eau potable sur la rue Mountain (de la rue Oak à la rue Woodbine) – Autorisation de procéder et octroi de mandat
- 18.** Acceptation de l'offre de service de la firme « *Solmatech* » pour la production d'études géotechniques
- 19.** Mise à jour des lignes téléphoniques pour les divers bâtiments de la Ville de Brownsburg-Chatham
- 20.** Varia
- 21.** Période de questions et
- 22.** Levée de la séance extraordinaire.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

10-06-243 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer certains points de l'ordre du jour et de les reporter à une séance ultérieure du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter des items à l'ordre du jour, au point *VARIA* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE les items 6, 8, 9, 10, 11 et 19 soient retirés de l'ordre du jour ;

QUE le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour, à savoir :

VARIA :

20.1 Autorisation d'effectuer des travaux à l'usine de filtration d'eau potable du camping municipal – Payable à même le règlement d'emprunt numéro 106-2006

20.2 Achat d'une remorque afin de réparer le pont du Centre de ski de fond « *La Randonnée* »

QUE les items 6, 8, 9, 10, 11 et 19 soient reportés à une séance ultérieure du Conseil municipal.

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

GESTION ET ADMINISTRATION

10-06-244 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET À OCTOBRE 2010

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit désigner, tous les quatre (4) mois, un conseiller comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible, participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours ;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne monsieur le conseiller André McNicoll, à titre de maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-06-245

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 154-2010, AU MONTANT DE 4 928 000\$, POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SUR LES RUES LYNDA-MORIN ET SAINT-LOUIS (DE LA RUE LYNDA-MORIN À LA RUE PRINCIPALE), UN TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE (DE LA RUE DU COUVENT À LA RUE DES ÉRABLES), LA RUE DES ÉRABLES (DE LA RUE PRINCIPALE À LA RUE MOUNTAIN), UN AUTRE TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE (DE LA RUE OAK À LA RUE WOODBINE), LA RUE DES ÉRABLES ET LA RUE MOUNTAIN AINSI QUE DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES MÊMES RUES ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 4 928 000\$ À CES FINS

Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham

<p>RÈGLEMENT NUMÉRO 154-2010, AU MONTANT DE 4 928 000\$ DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET DE RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SUR LES RUES LYNDA-MORIN ET SAINT-LOUIS (DE LA RUE LYNDA-MORIN À LA RUE PRINCIPALE), UN TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE (DE LA RUE DU COUVENT À LA RUE DES ÉRABLES), LA RUE DES ÉRABLES (DE LA RUE PRINCIPALE À LA RUE MOUNTAIN), UN AUTRE TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE (DE LA RUE OAK À LA RUE WOODBINE), LA RUE DES ÉRABLES ET LA RUE MOUNTAIN AINSI QUE DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES MÊMES RUES ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 4 928 000\$ À CES FINS</p>

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

À la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 15^{ième} jour du mois de juin 2010, à 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 10-05-170 à laquelle sont présents : Madame la conseillère Paule Clotteau et Messieurs les conseillers Louis Quevillon, André McNicoll, Serge Riendeau, Richard Boyer et Jean-Claude Lalonde, formant quorum sous la présidence du Maie, monsieur Georges Dinel.

Est également présente :

La greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA.

ATTENDU QU'il est devenu maintenant nécessaire de refaire les infrastructures des rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain, soit le réseau d'aqueduc et d'égout ainsi que le pavage, la réfection des trottoirs, des bordures et de l'éclairage, dont le coût total est estimé à 4 928 600\$;

ATTENDU QUE, dans le cadre du programme « *PRECO* », le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans une lettre du 20 mai 2010 avise la Ville de l'octroi d'une subvention du gouvernement du Québec au montant de 1 341 185\$ et qu'il y a lieu de se prévaloir de cette aide financière et de décréter l'exécution de ces travaux ;

ATTENDU QU'à moins qu'il soit décrété autrement par le Ministre, le présent règlement ne nécessite pas l'approbation des personnes habiles à voter ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné, avec dispense de lecture, par monsieur le conseiller Richard Boyer lors de la séance ordinaire du 7 juin 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1 :

Le Conseil municipal est autorisé à procéder aux travaux de réfection des infrastructures des rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain, soit le réseau d'aqueduc et d'égout, ainsi que le pavage et la réfection des trottoirs, des bordures et de l'éclairage, selon l'estimation des coûts / Compilation des estimations préparées par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, en date du 1^{er} juin 2010, lequel estimé a été fait selon ceux produits par la firme d'ingénieurs « *Leroux, Beaudry, Hurens et Associés Inc.* » en date du 31 mai 2010, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme l'annexe « A ».

ARTICLE 2 :

Aux fins d'acquitter le coût desdits travaux de réfection des infrastructures des rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue Principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain, et des frais incidents, le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 4 928 600\$ et à emprunter jusqu'à concurrence de ce montant pour un terme de 20 ans.

ARTICLE 3 :

Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétée par le présent règlement et plus particulièrement la subvention au montant de 2 682 370\$, obtenue dans le cadre du Programme « *PRECO* ».

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété à l'article 2, il est par le présent règlement imposé ou exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt les taxes ou compensations suivantes :

4.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du montant de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, les pourcentages suivants sur tous les immeubles imposables et desservis de la façon suivante :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

20,26% pour les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc ;

29,83% pour les immeubles desservis par le réseau d'égout à l'exception du secteur « Saint-Philippe Est » ; et

49,91% pour l'ensemble des immeubles situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4.2 Définition : unité desservie.

Aux fins de l'article 4, tout immeuble, unité d'évaluation, est considéré desservi si le propriétaire bénéficie au sens de l'article 244.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* du service d'aqueduc ou, le cas échéant, d'égout.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète qu'un montant représentant une somme non supérieure à cinq pour cent (5%) du montant de la dépense prévue au présent règlement est destinée à renflouer le fonds général d'administration de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Georges Dinel
Maire

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice
générale adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 7 juin 2010
Adoption du règlement : 15 juin 2010
Approbation (MAMROT) :
Affiché et publié :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-06-246

AUTORISATION À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT) RELATIVEMENT AU PROGRAMME DE SUBVENTION DES INFRASTRUCTURES « PRECO » - AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT) relativement au programme de subvention des infrastructures, soit le *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées* (PRÉCO) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du projet de protocole d'entente à être conclu et signé avec le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT) et s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les termes du protocole d'entente soumis par le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT) relativement au programme de subvention des infrastructures, soit le *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées* (PRÉCO) et autorise le Maire, monsieur Georges Diné, à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (MAMROT).

Adoptée à l'unanimité

10-06-247

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 155-2010, AU MONTANT DE 312 200\$, POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE SUR ROUES

Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham

<p>RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 155-2010, AU MONTANT DE 312 200\$, POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE SUR ROUES</p>

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

À la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 15^{ième} jour du mois de juin 2010, à 19h30, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 10-05-170 à laquelle sont présents : Madame la conseillère Paule Clotteau et Messieurs les conseillers Louis Quevillon, André McNicoll, Serge Riendeau, Richard Boyer et Jean-Claude Lalonde, formant quorum sous la présidence du Maie, monsieur Georges Dinel.

Est également présente :

La greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA.

ATTENDU QUE l'achat d'une pelle sur roues est nécessaire pour le Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prix budgétaires ainsi que du rapport soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations concernant le besoin de ce type d'équipement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné, avec dispense de lecture, par monsieur le conseiller Richard Boyer à la séance ordinaire du 7 juin 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ par règlement du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, et il est par le présent règlement statué et ordonné, comme suit :

ARTICLE 1 :

Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est autorisé à acquérir une pelle sur roues (avec équipement) pour le Service des travaux publics selon les devis estimatifs préparés par le directeur du Service, monsieur Sylvain Allard, en date du 27 mai 2010 incluant les frais et les taxes, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A », et plus spécifiquement :

<u>Véhicule ou équipement</u>	<u>Terme</u>
« Pelle sur roues »	10 ans

ARTICLE 2 :

Afin de défrayer le coût d'achat de ce véhicule décrété en vertu de l'article 1, incluant les frais incidents, la Ville de Brownsburg-Chatham est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 312 200\$.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 3 :

Pour se procurer les fonds nécessaires pour l'acquisition requis en vertu de l'article 1 ainsi qu'au paiement des frais incidents s'y rapportant, le tout tel que plus amplement détaillé à l'annexe « A », la Ville de Brownsburg-Chatham est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas 312 200\$ incluant les frais légaux et d'emprunt ainsi que les taxes applicables, ladite somme étant remboursable selon le terme établi, soit 10 ans.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham décrète qu'un montant représentant une somme non supérieure à cinq pour cent (5%) du montant de la dépense prévue au présent règlement est destinée à renflouer le fonds général de la Ville de tout ou partie des sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci.

ARTICLE 6 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 :

Le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Georges Dincl
Maire

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ANNEXE « A » ACHAT D'UNE PELLE SUR ROUES

DÉTAILS	MONTANT
Pelle sur roues	200 000,00\$
Marteau hydraulique	40 500,00\$
sous-total	240 500,00\$
Taxes nettes	21 645,00\$
sous-total	262 145,00\$
Frais de règlement d'emprunt, intérêts temporaires et imprévus	50 055,00\$
Total maximal du règlement d'emprunt	312 200,00\$

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : Le 7 juin 2010
Adopté : Le 15 juin 2010
Approuvé :
Affiché :

*Acceptation des termes du contrat à être signé concernant
l'aménagement d'un casse-croûte / dépanneur au camping
municipal – Intervention de la Ville en cas de dissolution de la
Société récréo-touristique Brownsburg-Chatham –
Autorisation et mandat de signatures*

*Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil
municipal.*

10-06-248

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS À UNE FIRME D'ÉVALUATEURS DANS LE DOSSIER D'EXPROPRIATION DE MADAME BRIGITTE DAGENAIS – AUTORISATION DE PROCÉDER

CONSIDÉRANT QUE des procédures d'expropriation ont été
intentées vis-à-vis du propriétaire de l'immeuble et de ses
locataires, situé au 237 à 255, rue Principale, à Brownsburg-
Chatham, en date du 12 juillet 2007 ;

CONSIDÉRANT QU'à cette date, madame Brigitte Dagenais,
faisant affaire sous la dénomination sociale « *Brigitte
Dagenais Resto Bar* », situé au 235, de la rue Principale, à
Brownsburg-Chatham, était locataire d'un espace commercial
dans ledit immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE, même si les procédures
d'expropriation sont réglées avec ce propriétaire, elles ne le
sont pas à l'égard de la locataire Brigitte Dagenais ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit, selon son procureur, M^e Alain Longval, mandater un évaluateur, à titre d'expert évaluateur dans ledit dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'offre de services professionnels soumis par la firme « *Paris, Ladouceur & Associés Inc.* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate l'évaluateur Vincent Ladouceur, de la firme « *Paris, Ladouceur & Associés Inc.* », dans le dossier de la locataire Brigitte Dagenais, et ce, afin de rédiger un rapport d'évaluation pour dépôt au *Tribunal administratif du Québec* (TAQ), incluant la prise de connaissance du dossier et des rencontres avec les experts de la partie adverse, conformément à l'estimé soumis, soit un maximum de 9 030,00\$, toutes taxes et débours inclus.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME / ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*Demande de dérogation mineure 2010-007 – 335, rue
McMaster – Monsieur François Lalonde*

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

*Demande de dérogation mineure 2010-008 – 5, chemin
Sinclair – Monsieur Richard Savaria*

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

*Recommandation d'une démarche d'amendement au
Règlement de zonage afin de permettre l'usage de garage de
réparation de voiture et atelier de débosselage dans la zone
résidentielle « Ra-155-1 » (monsieur Raymond Lafleur)*

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

*Recommandation d'une démarche d'amendement au
Règlement de zonage afin de permettre l'usage de cabane à
sucre de nature commerciale dans la zone agricole « Ag-168 »
(madame Line Portelance et monsieur Christian Charlebois)*

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures
(hygiène du milieu)*)**

10-06-249

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS
LE CADRE DU RENOUELEMENT ET DE LA
RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU
POTABLE ET D'ÉGOUT SUR LA RUE SAINT-
JOSEPH – AUTORISATION DE PROCÉDER ET
OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-03-068 accordant le mandat de préparation des plans et devis à la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* » suite à une soumission par invitations pour le projet de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Saint-Joseph et Principale, et ce, pour un montant de 49 500\$ plus les taxes applicables soit, un montant de 55 873,13\$;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 09-03-068, cinquante pour cent (50%) des honoraires professionnels étaient affectés au projet de la rue Saint-Joseph et l'autre cinquante pour cent (50%), à la rue Principale ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-11-415, accordant un mandat à la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », pour la surveillance des travaux de la rue Saint-Joseph au montant de 19 500\$ plus les taxes applicables soit, un montant de 22 010,63\$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-01-036, accordant un montant additionnel à la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », pour la surveillance des travaux de la rue Saint-Joseph au montant de 83 900\$ plus les taxes applicables, soit un montant de 94 702,13\$;

CONSIDÉRANT QUE lors de la soumission par invitations (résolution numéro 09-03-068), les travaux de construction étaient évalués à 1,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été requis lors de la réalisation des travaux et que ces ajouts ont un impact direct sur les honoraires professionnels liés au projet ;

CONSIDÉRANT QUE les estimés révisés pour la rue Saint-Joseph sont de l'ordre de 2,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE les résolutions numéros 09-03-068, 09-11-415 et 10-01-036 totalisent un montant de 128 150\$ plus les taxes applicables, soit un montant de 144 649,31\$;

CONSIDÉRANT QUE, selon le barème de l'ordre des ingénieurs, pour un projet de catégorie deux (2), un montant de 209 677,40\$ plus les taxes applicables, soit un montant de 236 673,37\$, serait normalement exigé ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT les négociations entre les représentants de la Ville et ceux de la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* » quant à un règlement final ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », datée du 31 mai 2010, au montant de 60 000\$ toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde un mandat pour services professionnels à la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour un montant de 53 150,15\$ plus les taxes applicables, soit un montant de 60 000\$ toutes taxes incluses, à titre d'entente finale et complète pour les honoraires professionnels reliés à la préparation des plans et devis et à la surveillance des travaux pour le projet de la rue Saint-Joseph.

QUE ladite somme ainsi que les autres montants accordés soit payables à même le règlement numéro 152-2010 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rue, de bordures et de trottoirs sur la rue St-Joseph et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 319 700\$ à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

10-06-250

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT ET DE LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA RUE PRINCIPALE (DE LA RUE DU COUVENT À LA RUE WOODBINE) – AUTORISATION DE PROCÉDER ET OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-03-068, accordant le mandat de préparation des plans et devis à la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », suite à une soumission par invitations pour le projet de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Saint-Joseph et Principale, et ce, pour un montant de 49 500\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 55 873,13\$;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 09-03-068, cinquante pour cent (50%) des honoraires professionnels étaient affectés au projet de la rue Saint-Joseph et l'autre cinquante pour cent (50%) à la rue Principale ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de mandater la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* » pour la surveillance des travaux de la rue Principale puisque cette dernière a reçu le mandat pour la préparation des plans et devis suite à une soumission par invitations ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la soumission par invitations (résolution numéro 09-03-068), les travaux de construction étaient évalués à 1,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE l'ampleur des travaux a été grandement augmenté, et ce, afin de profiter du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO)* ;

CONSIDÉRANT QUE les estimés révisés pour la rue Principale sont de l'ordre de 2,7 M\$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », au montant de 87 264,67\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 98 500\$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde un mandat pour services professionnels à la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour l'ensemble des travaux de surveillance sur la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue Woodbine) à être réalisés au cours de l'année 2010 et au début de l'année 2011, pour un montant de 87 264,67\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 98 500\$, toutes taxes incluses.

QUE ce montant est conditionnel à l'entrée en vigueur règlement numéro 154-2010, au montant de 4 928 000\$ décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 000\$ à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-06-251

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT ET DE LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA RUE DES ÉRABLES SUD (DE LA RUE SAINT-JOSEPH VERS LA MONTÉE LA BRANCHE) – AUTORISATION DE PROCÉDER ET OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-11-409, accordant un mandat à la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* » pour la préparation des plans et devis sur la rue des Érables (de la rue Saint-Joseph vers la montée La Branche) ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux s'inscrivent dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO)*, en prolongement de la rue Saint-Joseph (Règlement numéro 152-2010 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout, de rue de bordures et de trottoirs sur la rue St-Joseph et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 319 700\$ à ces fins ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », en date du 31 mai 2010, au montant de 20 000\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 22 575\$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde un mandat pour services professionnels à la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour les travaux de surveillance sur la rue des Érables (de la rue Saint-Joseph à la montée La Branche) pour un montant de 20 000\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 22 575\$, toutes taxes incluses.

QUE ce montant est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement numéro 154-2010, au montant de 4 928 000\$ décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 000\$ à ces fins

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

10-06-252

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS
LE CADRE DU RENOUVELLEMENT ET DE LA
RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU
POTABLE ET D'ÉGOUT SUR LA RUE SAINT-LOUIS
(DE LA RUE PRINCIPALE À LA RUE LYNDA MORIN)
ET SUR LA RUE LYNDA MORIN (DE LA RUE SAINT-
LOUIS AU RUISSEAU) – AUTORISATION DE
PROCÉDER ET OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-03-068, accordant le mandat de préparation des plans et devis à la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », suite à une soumission par invitations pour le projet de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Saint-Joseph et Principale, et ce, pour un montant de 49 500\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 55 873,13\$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 09-03-068, cinquante pour cent (50%) des honoraires professionnels étaient affectés au projet de la rue Saint-Joseph et l'autre cinquante pour cent (50%) à la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'ajouter les travaux des rues Saint-Louis (de la rue Principale à la rue Lynda Morin) et Lynda Morin (de la rue Saint-Louis au ruisseau) au projet de la rue Principale puisque ces travaux feront l'objet d'une subvention dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO)* ;

CONSIDÉRANT l'offre de services, en date du 31 mai 2010, de la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », au montant de 20 000\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 22 575\$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services concernant la surveillance des travaux viendra ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde un mandat pour services professionnels à la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour la préparation des plans et devis, analyse et recommandations pour le projet Saint-Louis (de la rue Principale à la rue Lynda Morin) et Lynda Morin (de la rue Saint-Louis au ruisseau) pour un montant de 20 000\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 22 575\$, toutes taxes incluses.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE ce mandat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement numéro 154-2010, au montant de 4 928 000\$ décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 000\$ à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

10-06-253

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT ET DE LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SUR LA RUE DES ÉRABLES (DE LA RUE PRINCIPALE À LA RUE MOUNTAIN) – AUTORISATION DE PROCÉDER ET OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-03-068, accordant le mandat de préparation des plans et devis à la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », suite à une soumission par invitations pour le projet de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Saint-Joseph et Principale, et ce, pour un montant de 49 500\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 55 873,13\$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 09-03-068, cinquante pour cent (50%) des honoraires professionnels étaient affectés au projet de la rue Saint-Joseph et l'autre cinquante pour cent (50%) à la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'ajouter les travaux de la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain) au projet de la rue Principale puisque ces travaux feront l'objet d'une subvention dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO)* ;

CONSIDÉRANT l'offre de services, en date du 31 mai 2010, de la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », au montant de 21 500\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 24 268,13\$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services concernant la surveillance des travaux viendra ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde un mandat pour services professionnels à la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour la préparation des plans et devis, analyse et recommandations pour le projet de la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), pour un montant de 21 500\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 24 268,13\$, toutes taxes incluses.

QUE ce mandat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement numéro 154-2010, au montant de 4 928 000\$ décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 000\$ à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

10-06-254

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT ET DE LA RÉHABILITATION DES CONDUITES D'EAU POTABLE SUR LA RUE MOUNTAIN (DE LA RUE OAK À LA RUE WOODBINE) – AUTORISATION DE PROCÉDER ET OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-03-068, accordant le mandat de préparation des plans et devis à la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », suite à une soumission par invitations pour le projet de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Saint-Joseph et Principale, et ce, pour un montant de 49 500\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 55 873,13\$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 09-03-068, cinquante pour cent (50%) des honoraires professionnels étaient affectés au projet de la rue Saint-Joseph et l'autre cinquante pour cent (50%) à la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'ajouter les travaux de la rue Mountain (de la rue Oak à la rue Woodbine) au projet de la rue Principale puisque ces travaux feront l'objet d'une subvention dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRÉCO)* ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT l'offre de services, en date du 31 mai 2010, de la firme « *Leroux Beaudoin Hurens & Associés Inc.* », au montant de 15 000\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 16 931,25\$, toutes taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services concernant la surveillance des travaux viendra ultérieurement ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général et trésorier, monsieur René Lachance, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde un mandat pour services professionnels à la firme « *Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.* » pour la préparation des plans et devis, analyse et recommandations pour le projet de la rue Mountain (de la rue Oak à la rue Woodbine) pour un montant de 15 000\$, plus les taxes applicables, soit un montant de 16 931,25\$, toutes taxes incluses.

QUE ce mandat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement numéro 154-2010, au montant de 4 928 000\$ décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 000\$ à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

10-06-255

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME « *SOLMATECH* » POUR LA PRODUCTION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs travaux de réfection de la chaussées et/ou de conduites d'aqueduc et d'égout planifiés sur différents tronçons de rue centralisés dans le secteur autour de l'usine d'approvisionnement en eau potable dans le secteur Brownsburg ;

CONSIDÉRANT QU'avant de faire un ouvrage d'une telle ampleur, tel que la construction de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc ainsi que de réfection de la chaussée, il est très fortement recommandé d'effectuer une étude géotechnique afin d'être au courant des quantités probables des matières présentes dans les sous-sols de la route ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT, par le fait même, que cette étude permet aussi à la Ville de se protéger de toutes éventuelles mauvaises surprises qui pourraient survenir lors des travaux ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions obtenues afin d'effectuer une quantité de douze (12) forages situés sur des tronçons de la rue des Érables, la rue Principale, la rue Saint-Louis, la rue Lynda-Morin et la rue Mountain ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse est celle de l'entreprise « *Solmatech Inc.* », au montant de 17 450\$, plus les taxes applicables, en date du 12 mai courant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de services et d'honoraires professionnels de la firme « *Solmatech Inc.* », pour un montant 17 450\$, plus les taxes applicables, soit 19 696,69\$, toutes taxes incluses, pour effectuer des travaux d'études géotechniques comprenant douze (12) forages dans le cadre des travaux de construction d'un égout sanitaire et d'un aqueduc ainsi que la réfection de rue dans le secteur avoisinant l'usine de filtration d'eau potable, tel que décrit au long dans l'offre produite le 12 mai 2010.

QUE l'acceptation de l'offre de services est toutefois conditionnelle à l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt numéro 154-2010, au montant de 4 928 000\$ décrétant des travaux de renouvellement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout sur les rues Lynda-Morin et Saint-Louis (de la rue Lynda-Morin à la rue Principale), un tronçon de la rue Principale (de la rue du Couvent à la rue des Érables), la rue des Érables (de la rue Principale à la rue Mountain), un autre tronçon de la rue principale (de la rue Oak à la rue Woodbine), la rue des Érables et la rue Mountain ainsi que des travaux de pavage sur les mêmes rues et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 928 000\$ à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

Mise à jour des lignes téléphoniques pour les divers bâtiments de la Ville de Brownsburg-Chatham

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

VARIA

**10-06-256 AUTORISATION D’EFFECTUER DES TRAVAUX À
L’USINE DE FILTRATION D’EAU POTABLE DU
CAMPING MUNICIPAL – PAYABLE À MÊME LE
RÈGLEMENT D’EMPRUNT NUMÉRO 106-2006**

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de faire une mise à jour des installations de l’usine de traitement de l’eau potable du camping municipal ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier la résolution numéro 09-04-099, afin de réduire le montant attribué au prolongement électrique de 35 000\$ à 5 000\$, et ce, de façon à prioriser la mise aux normes du réseau d’aqueduc avant l’alimentation électrique ;

CONSIDÉRANT QUE l’évaluation préliminaire de la mise aux normes du réseau d’aqueduc du camping municipal est de l’ordre d’environ 60 000\$;

CONSIDÉRANT QU’après vérifications, le montant est disponible à même le règlement d’emprunt numéro 106-2006 pour des travaux à être effectués au camping municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur du Service des travaux publics, monsieur Sylvain Allard, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise à procéder aux travaux de mise aux normes du réseau d’aqueduc du camping municipal, et ce, tout en respectant la politique d’achat de la Ville.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également des dépenses totalisant un maximum de 60 000\$, toutes taxes incluses, lesquelles seront payables à même le règlement d’emprunt numéro 106-2006 pour des travaux à être effectués au camping municipal.

QUE la résolution numéro 09-04-099 soit modifiée afin de réduire le montant attribué au prolongement électrique de 35 000\$ à 5 000\$.

Adoptée à l’unanimité

**10-06-257 ACHAT D’UNE REMORQUE AFIN DE RÉPARER LE
PONT DU CENTRE DE SKI DE FOND « LA
RANDONNÉE »**

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de procéder à la réparation d’un pont au Centre de ski de fond « *La Randonnée* » ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QU'il est possible de procéder auxdits travaux en utilisant une remorque usagée à cet effet ;

CONSIDÉRANT QU'une demande sera effectuée à la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du « *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II* », afin de financer ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat d'une remorque de type 2F8001, de « *TLS Trailer Leasing Services* », au montant de 2 934,76\$, toutes taxes incluses.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la direction générale à faire les démarches nécessaires auprès de la MRC d'Argenteuil, afin d'obtenir une subvention dans le cadre du « *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II* » pour financer cet achat.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 17h40 à 17h50 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.

10-06-258

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 17h50, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Dinel,
Maire

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe